

16 juin 2015

Au centre AFT Cesson-Sévigné

Participants :

Professionnels du transport

Éric ARNAL
Christian BOUIN
Arnaud FROSTIN
Mickaël GOALEC
Christelle GORLAS
Bernard LE FLOCH
Emmanuel VIOLLE

Groupe Désert - RRH
Transports Bouin - Directeur
Ets Le Guevel – Responsable commercial
Les Routiers Bretons- DRH - Psd crfptl
Groupe Le Calvez – Resp. Formation
Déménagements Le Floch - Dirigeant
Défitrans Delanchy – DRH

Organisations professionnelles

Anthony ROUXEL

FNTR Bretagne - Délégué Régional

Invités: Administrations, Centres de Formation, OPCA, ...

Rodolphe ALLIOD
Virginie ANTIN
Philippe CLOZEL
Philippe PAULHIAC
Valérie LARDIERE

OPCA Transports & Services - Délégué Régional
Conseil régional Bretagne - Resp. Dispositif de formation
Promotrans - Directeur
Pôle Emploi – Dir. adjoint- Dir des Opérations Bretagne
AFRAL – Adjointe au Directeur régional

Collaborateurs AFT

Éric GODEFROY
Sylvie PELE

Délégué Régional
Assistante Délégation Régionale

Intervenants : CARSAT Bretagne, ISFFEL

Antoine DE LIPOWSKI
Sandrine GRATEAU
David LESVEN

Ingénieur conseil
Formatrice, contrôleur sécurité
ISFFEL – St Pôl de Léon

Personnes excusées :

Professionnels du transport

Anne-Lise BEAUDOIN
Stéphanie BESSONNEAUD
Frédérique BION
Maïwenn CALVEZ
Anne GALLOU
Virginie GAILLARD
Muriel HAUGEARD
Matthieu HILL
Bruno LE SCANF
Samuel MEGRET
Laurence QUERE

DB Schenker-Joyau - Responsable formation
Groupe Guisnel – RRH
Rouxel Citerne – Resp QHSE
Groupe Le Calvez – DRH
Transports Guivarch – Resp du personnel
STG – Resp Développement RH Groupe
Groupe Le Calvez – DRH
Panalog – HSE Manager
Loca Parc – Directeur
Transp Servi Ouest – RRH
STEF Transports- Directrice

Invités: Administrations, AFRAL, OPCA, ...

Pierrick BIHAN
Françoise CATHOU
Gaël GEORGELIN
Jean Pierre PICHAVANT
Éric POUPARD

DIRECCTE Bretagne – Chargé de mission
Conseil régional Bretagne – Chargée de mission
Education Nationale – Inspecteur
AFRAL - Resp Centre de Quimper - CFA TL Bretagne
AFRAL - Directeur Régional

Le Président du CRFPTL, Mickaël GOALEC, ouvre la réunion et remercie les participants pour leur présence.

Rappel de l'ordre du jour

- *Approbation du compte rendu du CRFPTL du 20 novembre 2014*
- **Point sur l'action expérimentale prévention des risques professionnels dans les transports routiers**
- **Réforme de la formation professionnelle**
 - ✓ *Processus d'élaboration des listes de formations éligibles au CFP - Problèmes rencontrés - Guide pratique sur la réforme de la formation professionnelle (sites AFT et FNTR) élaboré en collaboration avec OPCA transports et services.*
- *ISFFEL - Etude du projet d'ouverture en apprentissage du Master 2 «Chaîne logistique globale»*
- *Divers :*
 - ✓ *Enquête auprès des entreprises de la branche pour élaboration du rapport 2015 de l'OPTL*
 - ✓ *Dans plusieurs régions, interrogation sur le contenu et le niveau du BTS Transport et Logistique - Proposition : aborder ce sujet lors de la prochaine réunion et inviter les inspecteurs de l'Education Nationale concernés, les responsables des sections BTS (CFA et Lycées Professionnels) et les chefs de travaux sous couvert des Provisseurs.*

📍 Reprise de l'ordre du jour

Le compte rendu du dernier CRFPTL est approuvé (20 novembre 2015 au centre AFT de Cesson Sévigné)

📍 Point sur l'action «Prévention des risques professionnels dans les transports routiers»

Intervention de Sandrine GRATEAU et d'Antoine DE LIPOWSKI (Carsat)

Mickaël GOALEC rappelle en préambule, l'historique de ce dossier et les enjeux du projet. Outre l'amélioration globale des conditions de travail et la préservation de la santé des salariés, les enjeux sont aussi économiques. En effet, diminuer les taux d'AT/MP, c'est aussi diminuer les taux de cotisation et augmenter les marges des entreprises.

Rappel de quelques chiffres :

- Le taux moyen de cotisation AT/MP dans les entreprises du TRM est de 5,5% de la masse salariale
- Les marges sont comprises entre -2% et +2%
- La main d'œuvre représente 30% du CA
- Les AT/MP représentent donc 1,5% du CA...

(Extrait du Compte rendu du CRFPTL du 20/11/14)

Rappel de la genèse de l'action «prévention des risques professionnels»

«Dans le cadre du Comité régional de la formation professionnelle dans les Transports et la Logistique(CRFPTL) des travaux ont été entamés avec la CARSAT Bretagne afin de fournir aux entreprises des données chiffrées sur les principales causes d'AT/MP dans les transports routiers en Bretagne, leurs coûts directs et indirects, les solutions techniques existantes pour y remédier et leur coût.

Dans la continuité de cette action et sous le pilotage de la CARSAT Bretagne et de l'INRS, la FNTR, TLF, la FNTV, Carcept prév, l'OPCA Transports, l'AFTRAL, l'AFT et des membres du CRFPTL Bretagne ont participé à la conception d'un dispositif de formation, visant à l'acquisition de nouvelles compétences qui permettront à terme de répondre à l'exigence d'amélioration de la prévention/sécurité dans la branche transport logistique.

En s'appuyant sur les entreprises volontaires, membres du CRFPTL et du CRFPTV, la Carsat Bretagne en partenariat avec l'AFT a mis en place des actions de formation qui s'adressent à trois niveaux d'acteurs : Dirigeants, animateurs prévention/référents prévention (APTR), Agents de prévention secours (Conducteurs, agents de quai...) (APS) »

Aujourd'hui les retours sur ces formations sont très positifs, que ce soit au niveau des outils présentés, des supports d'animation, mais aussi en ce qui concerne les échanges entre animateurs et participants. C'est une démarche très structurante pour l'entreprise avec un contenu très dense.

Remarques suite aux formations expérimentales :

- Des représentants des entreprises du transport de voyageurs ont insisté sur l'importance de choisir avec soin les salariés qui suivent ou suivront la formation « Acteur Prévention Secours » : ils doivent être intéressés par le sujet et avoir envie d'agir dans une démarche positive d'amélioration. A cet égard les sédentaires dont les personnels d'atelier semblent particulièrement indiqués car en contacts fréquents avec les conducteurs.
- Limiter le nombre de participants à la formation « animateurs Prévention Transport Routier » à 10 maxi par groupe.

Présentation de ce dispositif en vue de son déploiement, en réunion nationale des présidents de CRFPTL par Mickael GOALEC

Le projet a été particulièrement bien accueilli par l'ensemble des participants.

- Dispositif qualifié d'exemplaire
- Réflexion sur la possibilité de créer un label à l'instar de ce qui est proposé pour les entreprises signataires de la charte CO2 afin de valoriser la démarche auprès des clients de l'entreprise.
- 4 régions se sont déclarées intéressées par le dispositif : Normandie, Picardie, Alsace et Auvergne.

Remarques

Anthony ROUXEL : Actuellement les entreprises sont confrontées au dossier pénibilité dans lequel la prévention est écartée. Un parallèle ne peut-il pas être mis en place ?

Antoine DE LIPOSWKI : Le dispositif prévention des risques professionnels doit pouvoir répondre aux exigences du compte pénibilité.

Mickael GOALEC : Possibilité pour les entreprises engagées dans la démarche d'avoir une ristourne sur le taux d'AT/MP, voire un bonus ? Pour rappel, cette demande a été effectuée dès la genèse du dossier.

Anthony ROUXEL : Nous travaillons aujourd'hui sur l'attractivité des entreprises de la branche et la nécessité de pouvoir combattre les images et clichés sur les métiers dits « pénibles »

Éric GODEFROY : La démarche prévention est bien une réponse concrète à ces problématiques.

Déploiement du dispositif « prévention »

Éric GODEFROY : Le dispositif « Prévention » initié par le CRFPTL Bretagne s'inscrit parfaitement dans le cadre de la convention nationale CNAMTS/AFT/Carcept Prev et a vocation à être déployé le plus largement sur l'ensemble du territoire. Il a été présenté par la CNAM TS en mai dernier aux membres du Comité Technique National «C» qui l'a approuvé.

(Le CTNC est un organisme paritaire représentant les secteurs d'activités professionnelles suivants : Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication. Il est notamment chargé d'élaborer des études spécifiant des moyens pour prévenir les risques professionnels.

Il est à noter qu'à ce jour, plus aucun représentant du transport routier n'y siège. Les représentants des OP pourraient peut-être alerter leurs instances nationales pour remédier à cette situation ?

Le déploiement du dispositif expérimental breton implique une action de communication de toutes les parties prenantes et l'AFT engage actuellement une action pour la création (dans 2 régions pilotes dont la Bretagne, dans un premier temps) d'un poste de chargé de mission prévention régional dont la mission sera d'une part de faire connaître le dispositif « prévention » et d'autre part d'apporter un soutien opérationnel aux entreprises souhaitant mettre en œuvre la démarche. Le cahier des charges de la mission du chargé de mission prévention est actuellement en cours de finalisation par l'AFT/CNAM TS/Carcept Prév. L'AFT sera porteuse du contrat de travail du chargé de mission dont le financement envisagé est AFT/CNAM TS/Carcept Prév + FSE (budget en cours de finalisation.)

D'autres projets, s'inscrivant eux aussi dans le cadre de la convention nationale sont initiés par les Délégués AFT dans d'autres régions (addictions, distracteurs au volant,...) Afin d'éviter des redondances ou des « télescopages », il est important que le COPIL de notre action régionale prévention s'articule avec la gouvernance de la convention nationale (Comité national de suivi de la convention, Comité national de suivi des projets, comité régional de suivi de projet)

Le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ainsi que les représentants de la CPNE de la branche des Transports routiers et activités auxiliaires, se sont engagés dans un Accord cadre national pour le développement de l'emploi et des compétences des salariés et des entreprises de la branche des transports routiers (ADEC Route 2014-2017)

L'Etat et les partenaires sociaux du secteur, ont confié à l'OPCA Transports et Services, la mise en œuvre et le suivi qualitatif et financier des dispositions de l'accord-cadre.

Afin de conduire les actions prévues dans l'ADEC, les partenaires ont associé l'AFT, organisme de développement de la formation professionnelle continue, à la réalisation du projet.

L'axe 2 de l'ADEC: « Anticiper les mutations et professionnaliser les métiers » comporte 6 actions dont l'une s'intitule « Prévenir les risques professionnels » et c'est donc tout naturellement que Rodolphe ALLIOD et moi-même sommes membres d'un groupe de travail national visant à intégrer nos formations expérimentales bretonnes dans cette action afin qu'elles bénéficient le cas échéant d'un co-financement par l'Opca TS.

Il serait souhaitable également que ces actions de formation soient finançables dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF). La certification INRS pour les formations APS et APTR peut permettre de les placer dans l'inventaire à l'initiative de la CPNE.

Enfin pour permettre une réelle diffusion du dispositif, mise en place par la CNAM TS et les Carsat d'une formation au bénéfice des conseillers et délégués OPCA Transports et Services et des Délégués régionaux de l'AFT.

➤ Réforme de la formation professionnelle

Présentation par **Éric GODEFROY**

- ✓ *Processus d'élaboration des listes de formations éligibles au CFP (cf. document Excel)*
- ✓ *Problèmes rencontrés*
- ✓ *Guide pratique sur la réforme de la formation professionnelle (présentation des sites internet AFT et FNTR) élaboré en collaboration avec OPCA transports et services*

Rappel :

Éric GODEFROY représente la branche au COPAREF (membre désigné par le MEDEF à la demande de la FNTR et du président du CRFPTL Bretagne)

Le COPAREF : Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

- *10 représentants régionaux au niveau national des OS et des OP (parité F/H à respecter)*
- *Il met en œuvre les politiques définies par le COPANEF et assure leur coordination avec les acteurs régionaux de la FP et de l'emploi*
- *Il est consulté sur la carte régionale des formations professionnelles initiales*
- *Il établit les listes régionales de formation éligibles au CPF en lien avec les PP.*

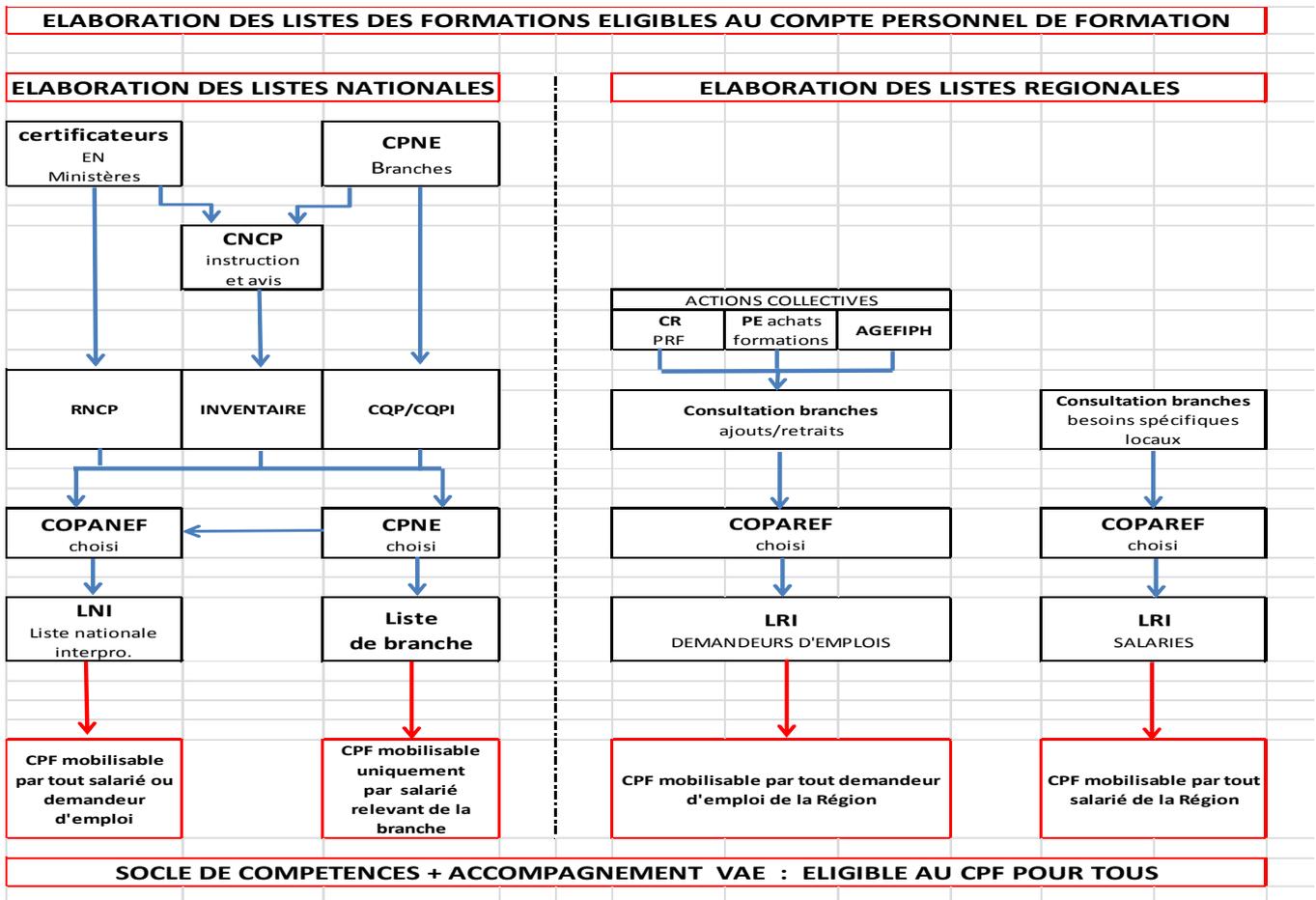
Le processus d'élaboration des différentes listes des formations éligibles au CPF comporte deux niveaux : le national et le régional.

An niveau national le **COPANEF** élabore la Liste Nationale Interprofessionnelle (**LNI**) des formations qui seront éligibles tant pour les salariés que pour les DE sur l'ensemble du territoire.

Les branches professionnelles, représentées par leurs **CPNE** peuvent demander au COPANEF de rajouter à la LNI des formations qu'elles jugent utiles au niveau interprofessionnel et aussi créer leurs propres listes de formations spécifiques qui sont éligibles sur tout le territoire mais uniquement pour les salariés de la branche concernée.

Au niveau régional le **COPAREF**, après consultation des partenaires sociaux régionaux des branches professionnelles, élabore la Liste Régionale Interprofessionnelle pour les DE (**LRI DE**) des formations éligibles au CPF et élabore la LRI pour les salariés (**LRI salariés**) en fonction des demandes des branches professionnelles. Les formations présentes dans la LRI DE sont éligibles uniquement aux demandeurs d'emplois de la région concernée. Les formations présentes dans la LRI salariés sont éligibles uniquement pour les salariés (toutes branches) de la région concernée

Voir Tableau élaboration des listes des formations éligibles au CPF



Pour consulter les listes des formations éligibles, créer son compte formation et obtenir des informations : www.moncompteformation.gouv.fr



Devenez acteur de votre parcours professionnel



Le compte personnel de formation ▾ Questions fréquentes ▾ Espaces dédiés ▾

<p>Titulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Mes droits Mes démarches Mes interlocuteurs Accéder à mon espace sécurisé Rechercher une formation <p>EN SAVOIR +</p>	<p>Employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Informar sur les heures DIF L'accompagnement par l'OPCA Compétences et parcours professionnel des salariés Le financement du compte personnel de formation <p>EN SAVOIR +</p>	<p>Professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace professionnel Accéder à mon espace sécurisé Rechercher une formation <p>EN SAVOIR +</p>
---	---	--

Le guide en ligne de la branche sur les sites : www.aft-dev.com et www.fntr.fr

«Pour accompagner les chefs d'entreprises mais aussi les salariés dans cette réforme qui les impacte directement, l'AFT et la FNTR, en collaboration avec l'OPCA Transports et Services, ont élaboré un guide pratico-pratique, pour répondre à toutes leurs questions. Ce guide est et sera mis à jour plusieurs fois par an.

Avec une entrée «Entreprise» et une entrée «Salarié», chacun s'y retrouve. Conçu comme un jeu de questions/réponses contextualisé aux transports et à la Logistique, ce guide électronique est accessible depuis les sites de l'AFT, de la FNTR et de l'OPCA Transports et Services. Les liens vers toutes les données des sites acteurs de la formation permettent l'accès à une information actualisée et précise. »

DÉVELOPPER LA FORMATION TRANSPORT ET LOGISTIQUE **AFT** **FNTR**

Ce guide a été réalisé en collaboration avec l'OPCA Transports et Services

*L'essentiel de la réforme de la formation professionnelle**

Avec une fiscalité allégée et des obligations sociales renforcées, la professionnalisation des salariés relève désormais de la responsabilité de l'employeur. Découvrez les nouveaux dispositifs.

ENTREPRISE SALARIÉ

VERSION PDF VERSION PDF

* Ce guide est évolutif, des mises à jour seront faites régulièrement, version Avril 2015

Le financement des formations éligibles au CPF rencontre encore des dysfonctionnements qui peuvent être liés à des soucis techniques : codification des formations, compatibilités des services informatiques et à une non maîtrise de ce nouveau dispositif par l'ensemble des acteurs concernés.

[ISFFEL - Etude du projet d'ouverture en apprentissage du Master 2 «Chaine logistique globale»](#)

Projet d'ouverture présenté par Monsieur David LESVEN.

Le master 2 « chaine logistique globale » est actuellement réalisé à l'ISFFEL de St Pol en contrat de professionnalisation et le projet est d'ouvrir cette section en contrat d'apprentissage. La direction de l'ISFFEL souhaite avoir l'appui du CRFPTL avant de soumettre ce projet au Conseil Régional,

Remarques de l'assistance :

Actuellement les autorisations d'ouverture de sections par le Conseil régional sont peu nombreuses. On assiste plutôt à la fermeture des petites sections. Le Conseil régional attend probablement de connaître les conséquences de la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage avant de s'engager financièrement.

Que va apporter au territoire l'ouverture de cette section en apprentissage alors qu'elle fonctionne déjà en contrat de professionnalisation ?

Quel est l'intérêt direct pour les entreprises de la branche transport routier de marchandises ?

Anthony ROUXEL résume l'avis général : C'est un projet qui concerne davantage « les chargeurs » et les sous-traitants de la grande distribution que les transporteurs routiers.

Mickaël GOALEC partage le constat d'Anthony ROUXEL. Il ne conteste pas la réelle qualité de ce Master 2, mais constate simplement que le profil des personnes issues de cette formation ne correspond pas aux besoins principaux des entreprises de transport. D'ailleurs, très peu de diplômés de l'ISFFEL ont intégré une entreprise de la Branche à l'issue de leur formation.

Le CRFPTL n'émettra pas d'avis défavorable mais ne soutiendra pas non plus le projet. Une réponse écrite sera envoyée à Monsieur LESVEN.

Une copie du courrier est jointe au compte rendu.

 **Divers**

Éric GODEFROY

Enquête auprès des entreprises de la branche pour l'élaboration du rapport 2015 de l'OPTL :

Cette année le retour des enquêtes est plus difficile, or du taux de retour des questionnaires dépend la fiabilité des données et des statistiques. Les membres du CRFPTL sont donc sollicités à nouveau et invités, s'ils ne l'ont pas encore fait, à compléter les questionnaires et à nous les retourner avant fin juin.

Dans plusieurs régions les professionnels s'interrogent sur les faiblesses constatées en entreprises ou lors de leur participation aux jurys des jeunes issus du BTS Transport et prestation logistique, notamment en économie et management.

Proposition : Echanger sur ce sujet lors de la prochaine réunion du comité que nous pourrions organiser dans un établissement soutenu, avec les IEN concernés, les responsables des sections BTS TPL, les chefs de travaux et les proviseurs.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Mickaël GOALEC souhaite puisque nous en avons le temps, faire l'habituel point de situation économique avec les représentants des entreprises présentes.

Éric ARNAL – Groupe Désert :

Situation économique de l'entreprise : bonne année 2014, par contre un début d'année 2015 compliqué. Le premier trimestre a été très moyen, on peut percevoir un frémissement de l'activité depuis un mois mais c'est une situation habituelle avant l'été.

Situation sociale : net ralentissement du turn-over. Le recrutement des conducteurs longue distance reste difficile, les défections sont régulières. Pour conserver ses conducteurs le groupe doit pouvoir leur garantir un nombre d'heures supplémentaires suffisant qui leur assure une rémunération qu'ils jugent acceptable (actuellement 195 heures travaillées contre 180 heures en moyenne dans les entreprises de transport). Si l'activité ne permettait pas de maintenir ce nombre d'heures l'entreprise aurait du mal à conserver ses conducteurs.

Emmanuel VIOLLE – Delanchy :

Situation économique de l'entreprise : 2014 a été une année correcte (mais moins bons résultats qu'en 2013). Activité début 2015 dans la continuité mais un mois de mai très compliqué.

Situation sociale : situation très tendue, en pleine négociation salariale, les demandes sont calquées sur le niveau national « délirant ». Les représentants syndicaux sont fébriles et négociateur site par site est difficile. Pourtant d'importants investissements ont été réalisés mais ils ne veulent pas en tenir compte. Les débrayages chez notre voisin STEF contribuent à alourdir l'atmosphère des négociations.

Au niveau du personnel sédentaire, grosses difficultés sur le bassin nantais pour trouver des agents de manutention. Difficultés également de recrutement au niveau de l'exploitation : le niveau de management des nouveaux entrants est très faible ainsi que leur culture d'entreprise. Difficile d'apprendre les notions de management en formation initiale.

Christian BOUIN – Transports Bouin :

Situation économique de l'entreprise : bonne année 2014. 1er trimestre 2015 satisfaisant mais difficultés depuis avril-mai. C'est toujours la guerre des appels d'offres !

Situation sociale : Les nouveaux entrants ne « tiennent pas » : génération zapping...

Bernard LE FLOCH – Déménagement Le Floch :

Situation économique de l'entreprise : Activité très compliquée puisque l'entreprise a déposé le bilan en 2014. L'entreprise a été reprise mais la situation économique de ce début d'année était très tendue. 2015 début difficile mais l'été s'annonce correct. Frémissement de l'activité outre-mer, reprise de l'Export.

Situation sociale : difficile de recruter des conducteurs déménageurs

Les délais de décision des clients sont de plus en plus courts ce qui pose de grosses difficultés au niveau de la gestion et de l'exploitation. Le constat au niveau des jeunes exploitants est que s'ils sont plutôt bien structurés, ils ont du mal à bien communiquer avec les équipes.

Christelle GORLAS – Groupe Le Calvez :

Situation économique de l'entreprise : 2015 est conforme aux prévisions budgétaires.

Situation sociale : les recrutements de conducteurs routiers sont difficiles surtout sur le site de Noyal sur Vilaine. En transport d'hydrocarbure le recrutement a été anticipé. En transports de gaz besoin de 4 personnes ; recrutement difficile car postes assez physiques avec de la manipulation de bouteilles. En transports avicole : recherche sur Carhaix

NAO en cours. Les démarches relatives à la formation et au CFP pour tout le personnel sont à jour, appel à un cabinet extérieur.

Arnaud FROSTIN – Transports Le Guevel :

Situation économique de l'entreprise : 2014 a été une année correcte – Pour 2015, malgré un mois de mars assez calme, les résultats sont pour l'instant corrects. Il faut attendre la rentrée de septembre pour voir si vraiment il y a une reprise d'activité.

Situation sociale : les conducteurs routiers les plus anciens dans l'entreprise sont les plus réfractaires aux nouvelles technologies. Autre constat : les jeunes recrutés manquent d'envie et de projection dans l'avenir. C'est assez frustrant, ils sont trop scolaires et non pas assez d'approche terrain !

Mickaël GOALEC – Routiers Bretons :

Situation économique de l'entreprise : 1% sur 2014, les résultats sont juste corrects au regard de la situation économique globale. Pour l'instant 2015 se dessine de la même manière. Le dépôt de bilan de Mory a engendré quelques marchés chez d'autres messagers.

Situation sociale : le recrutement de conducteurs est assez différent d'un bassin d'emploi à un autre, il est par exemple très tendu sur le bassin nantais par contre sur Macon les recrutements sont plus aisés et de qualité. En Ille et Vilaine plus de recrutements prévus qu'en 2014.

Les nouveaux conducteurs sont effectivement adeptes des nouvelles technologies mais ils n'ont pas la même envie. L'attachement à l'entreprise et «l'amour du métier» ne sont plus sans doute les mêmes.

En Exploitation peu de turn-over : l'ancienneté moyenne est de 10 ans.

Les NAO viennent d'être signées le climat est assez serein. En revanche l'absence d'accords nationaux est préjudiciable à nos entreprises peut-être plus encore pour les PME les plus petites.

Anthony ROUXEL – FNTR Bretagne

Les négociations vont reprendre prochainement. Pour information, le responsable national de la CFDT transport a été remplacé.

Label social : Une charte qualité « Label social » inscrite dans le cadre du « pacte d'avenir breton » sera signée à la rentrée par la FNTR : engagement des fédérations signataires pour l'amélioration du dialogue social.

La FNTR a signé avec la Direccte et l'OPCA TS un Engagement de Développement de l'Emploi et des compétences (EDEC) portant sur les thèmes suivants : Réglementation sociale ; Anticiper et gérer les entretiens individuels ; Elaboration d'une stratégie RH.

Philippe PAULHIAC – Pôle Emploi :

Constat : augmentation des offres d'emploi enregistrées dans le transport et d'une manière générale moins de plans de licenciements. En ce qui concerne les ex-Mory Ducros/Mory Global : reclassement difficile (30% des personnes en Bretagne, 20% au niveau national). On constate des refus de propositions d'emplois car d'une façon générale les salaires étaient, dans ces sociétés, supérieurs à la moyenne.

En ce qui concerne Le CPF sa mise en place s'avère très difficile, comme décrit précédemment avec comme conséquence l'impossibilité technique de financer rapidement certaines formations pour les DE (FCO, CACES...) qui leur permettraient de se positionner sur des offres d'emploi. C'est une situation frustrante pour tout le monde

Organismes de formation : Valérie LARDIERE - AFTRAL/Philippe CLOZEL - Promotrans:

Les conséquences de la réforme sont pour le premier semestre une baisse dramatique de l'activité. La situation devient critique c'est un big-bang économique et nous attendons septembre avec inquiétude.

La prochaine réunion du CRFPTL :

Date : Se tiendra probablement en novembre (lancement d'un Doodle pour fixer la date)

Lieu : dans un des lycées soutenus par la branche

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres et intervenants et lève la séance.